



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

AVIS PUBLIC

AVIS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL À HUIS CLOS

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ;

Le conseil municipal de la municipalité de Lambton se tiendra comme prévu, mardi le 14 avril 2020 à 19 h 30 au lieu ordinaire du 213, rue de l'aréna, Centre communautaire et sportif. **Tel que le permet l'Arrêté ministériel du MSSS publié le 15 mars 2020**, la population n'y sera pas admise en raison des risques de propagation du COVID-19. La séance se tiendra donc à huis clos. Il en sera de même pour les séances ordinaires à venir, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Les citoyens pourront visionner les séances ordinaires du conseil municipal sur le site internet de la municipalité de Lambton : www.lambton.ca quelques jours suivant ladite séance ordinaire.

La période des questions des citoyens sera maintenue. Les citoyens désirant s'adresser aux élus devront acheminer leurs questions par courriel à cm@lambton.ca.

Ces questions seront lues et répondues par les élus municipaux lors de la séance ordinaire.

Donné à Lambton, ce 19e jour du mois de mars 2020.

Ghislain Breton
Maire
Municipalité de Lambton

Marcelle Paradis
Directrice générale
Municipalité de Lambton